

Note « Quinzo »

Semaines 6 à 7 : du 1^{er} au 12 février 2016

3 février : Bureau FNEC

Le bureau de la FNEC s'est réuni pour la première fois cette année afin d'échanger sur les dossiers suivants :

- La commission fermière élargie ;
- Le projet FranceAgriMer « Actions techniques fermières »
- La filière viande : équarrissage et suivi des prix des animaux de boucherie (cf encadré) ;
- La filière lait : mise en place de l'enquête prix du lait.

9 février : Groupe PLF

Cette journée a permis de faire le point sur les différents projets de recherche et développement en cours ou à venir sur la filière Produits Laitiers Fermiers.

Les sujets abordés étaient :

- La commission nationale fermière élargie de la FNEC a été présentée, ainsi que ses actions à venir ;
- Les avancées du projet du Guide des Bonnes Pratiques d'Hygiène (GBPH) européen ;
- Les actions du projet Actions Techniques Fermières financé par FranceAgrimer ;
- La Réseau Mixte Technologique (RMT) « Circuits courts » et les liens avec le travail en filière laitière fermière ;
- Les résultats finaux du programme Lactaff (affinage des fromages fermiers lactiques de chèvre) et les suites envisagées ;
- Le Projet « Mise au point d'outils de modélisation de la MAT pour étudier son impact sur la qualité du lait (ModTraite) ».

Viande Caprine : Éleveurs Caprins, nous avons besoin de vous !

Une enquête sur les pratiques de vente des **chevreaux et chèvres de réformes** pour la boucherie a été lancée.

Participez à notre enquête en cliquant [ici](#) ou en Scannant ce QR Code



9 février : Publication du Décret OP au JO

Le décret OP lait de chèvre est paru au JO officiel le mardi 9 février 2016.

Ce décret précise les conditions de reconnaissance des organisations de producteurs dans le secteur du lait de chèvre et du lait de brebis. Il détermine les modalités de fonctionnement de ces organisations et encadre la négociation contractuelle menée par ces organisations au nom et pour le compte de ces membres.

Le décret OP est applicable dès le lendemain de la publication, c'est-à-dire **dès le 10 février 2016.**

Ce décret est consultable en ligne à l'adresse suivante :

<https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000032005448&dateTexte=&categorieLien=id>

12 février : déjeuner des directeurs d'AS FNSEA

A l'occasion d'un déjeuner des directeurs de la FNSEA il a été possible de faire le point avec les autres filières sur l'actualité agricole mouvementée ces derniers temps.

Cette réunion fait suite au remaniement du gouvernement et à le renouvellement de Stéphane Le Foll en tant que ministre de l'agriculture.

4 grands sujets sont revendiqués par la FNSEA en ce moment :

- Vers une initiative plus communautaire et vers une PAC plus commune ;
- Des négociations commerciales qu'il faut suivre attentivement pour ne pas laisser passer des augmentations de prix ;
- Rester attentif sur le sujet des normes : demander bilan des engagements du 03/09 au ministre ;
- Baisse des charges : aujourd'hui il n'existe pas de CICE pour les agriculteurs, il faudra en demander une extension ou un équivalent afin de rétablir un équilibre nécessaire.

Louise Brunet - lbrunet@fnec.fr - 01 49 70 71 96

Estelle Boullu - eboullu@fnec.fr - 01 49 70 74 33

Si vous ne savez pas qui contacter : Kristell Lebellé, assistante par mail klebelleboubakour@anicap.org ou au 01 49 70 71 07 qui fera suivre à la personne concernée.

Destinataires : Conseil d'administration FNEC, Commission fermière FNEC, Comité directeur FNPL, équipe FNPL, comité national fermier, équipe Institut de l'élevage, Annick Jentzer, Quentin Dupetit, Maxime Chaumet.
Structures caprines départementales et régionales.

Toutes les notes « quinzo » sont disponibles sur www.fnec.fr, dans la rubrique « Actualité/note quinzo »